

CHARTRE DE L'ACCOMPAGNATEUR OU DE L'ACCOMPAGNATRICE



Cadre éthique

- L'accompagnateur ou l'accompagnatrice est un-e étudiant-e de 2^{ème}/3^{ème} année en éducation sociale à la HES-SO Valais. Il ou elle est intéressé-e à s'engager en faveur de l'intégration et du soutien aux familles désireuses de comprendre le système scolaire et de s'impliquer dans le suivi des travaux de leur enfant.
- L'étudiant-e est garant-e du cadre et de la spécificité du projet « accompagnement famille-enfant » en lien avec le contexte scolaire.
- Par l'écoute, la parole, l'ouverture à l'autre, l'étudiant-e apporte de la disponibilité et de la compréhension au parent et à l'enfant. Il ou elle informe, rassure, donne du sens à ce qui se vit ici et maintenant dans un climat de confiance et de convivialité.
- L'étudiant-e s'engage à respecter le secret de fonction pour l'ensemble des informations dont il ou elle dispose dans le cadre de son activité.

Rôle et modalités de collaboration

L'accompagnement est développé dans une perspective de prévention : diminution des tensions, de l'agressivité, de l'anxiété face aux exigences du système scolaire. Il contribue à réduire l'isolement des familles et à atténuer les difficultés qui peuvent survenir au long du cursus scolaire.

L'étudiant-e collabore avec l'enseignant-e titulaire et la coordinatrice du projet pour partager les informations utiles et définir les objectifs prioritaires de l'intervention (méthodes, stratégies, organisation des tâches...). Durant le temps de la prise en charge, les partenaires s'informent mutuellement de l'évolution de la situation et réfléchissent aux remédiations nécessaires.

Lors des rencontres entre les parents et les enseignant-e-s, l'étudiant-e peut être invité-e à participer.

Formation personnelle

L'étudiant-e participe aux séances d'information, réunions et supervisions liées au projet.

ACCOMPAGNEMENT FAMILLE-ENFANT

Informations à l'attention

- des accompagnateurs ou accompagnatrices
- des enseignant-e-s
- des autorités scolaires

Contacts

Coordinatrice du projet pour la Ville de Sierre

Sandrine Rudaz
027 452 02 34
sandrine.rudaz@sierre.ch

Pilotage du projet HES-SO Valais

Marcelle Gay
027 606 89 87
marcelle.gay@hevs.ch

PROJET

« L'accompagnement famille-enfant » a pour but de soutenir les familles confrontées aux exigences du système scolaire. Ce projet est proposé aux élèves de l'école primaire qui se trouvent en difficultés scolaires et/ou en difficultés d'intégration.

Il est prévu pour une durée de dix mois. Au terme de cette période, la famille devrait arriver à une certaine autonomie de fonctionnement.

Certains parents rencontrent des obstacles dans l'accompagnement de leur enfant dans les tâches à domicile. Parfois, ils ne comprennent pas les exigences liées à l'école et la nécessité de leur implication dans le parcours scolaire de leur enfant. D'autres fois, les tâches à domicile elles-mêmes leur sont incompréhensibles. Dans ces situations, un risque existe de désintérêt pour l'école et la formation.

Ce projet vise à redonner sa place au parent en l'aidant à s'investir dans le cursus scolaire de son enfant et par ce biais à le responsabiliser dans cet accompagnement tout au long de la scolarité de l'enfant. Le parent s'engage à participer régulièrement aux rencontres prévues pendant la durée du projet.

L'accompagnateur ou l'accompagnatrice est un-e étudiant-e de la HES-SO Valais en éducation sociale. Son rôle est de fournir l'outil, « le coup de pouce », et non pas de se substituer aux parents. Il ou elle insistera sur le rôle du parent, sur la mise en place d'un cadre de travail. Il ou elle proposera des moyens et des outils permettant au parent de faire preuve d'initiative et d'autorité dans ses interventions.

BUTS

- Soutenir le parent et l'enfant face aux exigences du système scolaire.
- Impliquer le parent dans le suivi de l'enfant à l'école afin qu'à terme il assure lui-même l'accompagnement.
- Créer un lien entre l'école et la famille : l'accompagnateur ou l'accompagnatrice peut remplir un rôle de médiation.
- Responsabiliser l'enfant face à son rôle d'élève (réalisation des tâches, autonomie...).
- Réduire l'isolement des familles.

ORGANISATION

- L'enseignant-e titulaire signale à la coordinatrice du projet les élèves susceptibles de participer à « l'accompagnement famille-enfant ».
- La coordinatrice du projet prend contact avec les parents pour expliquer le projet et obtenir leur accord.
- La coordinatrice du projet établit le lien entre les étudiant-e-s de la HES-SO Valais, les enseignant-e-s et les familles.
- L'accompagnement se déroule dans un cadre propice à la famille (maison ou école), au rythme d'une séance par semaine d'environ une heure trente. Le jour et l'heure sont choisis d'un commun accord par la famille et l'étudiant-e. Les rencontres débutent en mars de chaque année, et durent généralement jusqu'à fin janvier de l'année suivante.
- L'étudiant-e prend contact avec le titulaire pour partager les informations nécessaires et définir les objectifs prioritaires de l'intervention (méthodes, stratégies, organisation des tâches, ...).
- Durant le temps de la prise en charge, l'étudiant-e et l'enseignant-e s'informent mutuellement de l'évolution de la situation et réfléchissent aux ajustements nécessaires.